

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.